

Il est demandé également qu'un élu soit nommé référent.

Madame La Présidente est déjà engagée dans la CTG, faisant parti du Comité de Pilotage et fait savoir qu'elle ne verrait aucun inconvénient à être nommée si besoin. Cependant, elle laisserait sa place si Madame GRETHEN-SEZILLE souhaitait se présenter.

Madame GRETHEN-SEZILLE accepte.

Le conseil d'administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les 11 fiches projets de la CTG et nomme Madame GRETHEN-SEZILLE, élue référente de la CTG.

7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie JULIEN-FARCIS



Accusé de réception en préfecture 050-215001173-20221027-CCAS22-10-27-02-DE Date de télétransmission : 28/10/2022 Date de réception préfecture : 28/10/2022
--

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

MANCHE

des délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la Commune de Champeaux

Séance du 27 Octobre 2022

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil vingt-deux,
Jeudi 27 octobre à 17 heures 21 le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
régulièrement convoqué le 21 Octobre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mme Sophie JULIEN-FARCIS.

Présents : Mme Sophie JULIEN-FARCIS, Mme Dominique GRETHEN-SEZILLE
(17h23), Mme Marie-Claire BIÉ, M. Damien BORDEAUX, M. Christophe
LANGLOIS, Mme Yvonne LETHIMMONIER.

Absents excusés :

Mme Nicole LAUNEY donne pouvoir à Mme Marie-Claire BIÉ,

Absents : M. Cédric GODEFROY, Mme Claudine GIARD, Mme Annabelle
BOUCHAUD

M. Damien BORDEAUX est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Date de la convocation

21/10/2022

Réf. : 2022-10-27/03

Objet de la délibération

NOËL DES ENFANTS

2022-10-27/03 : NOËL DES ENFANTS

La Présidente explique qu'elle s'est rapprochée du Comité des Fêtes et qu'il
n'organisera pas le Noël des enfants cette année.

La Présidente propose que le CCAS le prenne en charge et que 2 personnes
accompagne l'organisation de ce temps familial. Mme GRETHEN-SEZILLE
et Mme BIÉ se sont proposées pour participer à l'organisation.

Mme JULIEN-FARCIS et M. BORDEAUX, vice-président, ont déjà réfléchi à
une idée d'animation.

Ils ont demandé un devis à Mme Mathilde LOISEL (graveuse à St Jean-Le-
Thomas). Elle proposerait un atelier de création de tampons et de confection de
Cartes de Noël et de Bonne Année (que les enfants garderont).

Le conseil d'administration du C.C.A.S., après en avoir
délibéré, approuve à l'unanimité l'organisation du Noël des
Enfants sous la forme d'un Atelier Créatif. Celui-ci serait
suivi d'un goûter partagé et d'une remise d'un ballotin de
confiserie, le Samedi 17 Décembre 2022 de 15h à 17h,
dans la salle de convivialité.

7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie JULIEN-FARCIS



Accusé de réception en préfecture
050-215001173-20221027-CCAS22-10-27-03-DE
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

MANCHE

des délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la Commune de Champeaux

Séance du 27 Octobre 2022

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil vingt-deux,
Jeudi 27 octobre à 17 heures 21 le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
régulièrement convoqué le 21 Octobre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mme Sophie JULIEN-FARCIS.

Présents : Mme Sophie JULIEN-FARCIS, Mme Dominique GRETHEN-SEZILLE
(17h23), Mme Marie-Claire BIÉ, M. Damien BORDEAUX, M. Christophe
LANGLOIS, Mme Yvonne LETHIMMONIER.

Absents excusés :

Mme Nicole LAUNEY donne pouvoir à Mme Marie-Claire BIÉ,

Absents : M. Cédric GODEFROY, Mme Claudine GIARD, Mme Annabelle
BOUCHAUD

M. Damien BORDEAUX est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Date de la convocation

21/10/2022

Réf. : 2022-10-27/04

Objet de la délibération

ANIMATIONS AÎNÉS

2022-10-27/04 : ANIMATIONS AÎNÉS

La Présidente rappelle que le CCAS avait évoqué l'organisation d'une
animation par trimestre et invite 2 personne à s'associer à cette organisation.

L'ensemble des membres du CCAS ne souhaite plus proposer la formule
« restaurant ».

L'idée est évoquée d'une après-midi musicale, plutôt un dimanche, avec
arrivée échelonnée possible et proposition d'aller chercher les personnes qui
présentent des difficultés de déplacement.

Le conseil d'administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré,
approuve à l'unanimité l'organisation d'une Animation Musicale,
avec galette, le Dimanche 22 Janvier 2023 de 15h à 17h, dans la
salle de convivialité.

7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie JULIEN-FARCIS



Accusé de réception en préfecture
050-215001173-20221027-CCAS22-10-27-04-DE
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

DEPARTEMENT

des délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S

MANCHE

de la Commune de Champeaux

Séance du 27 Octobre 2022

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil vingt-deux,

Jeudi 27 octobre à 17 heures 21 le Conseil d'Administration du C.C.A.S. régulièrement convoqué le 21 Octobre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mme Sophie JULIEN-FARCIS.

Présents : Mme Sophie JULIEN-FARCIS, Mme Dominique GRETHEN-SEZILLE (17h23), Mme Marie-Claire BIÉ, M. Damien BORDEAUX, M. Christophe LANGLOIS, Mme Yvonne LETHIMMONIER.

Absents excusés :

Mme Nicole LAUNEY donne pouvoir à Mme Marie-Claire BIÉ,

Absents : M. Cédric GODEFROY, Mme Claudine GIARD, Mme Annabelle BOUCHAUD

M. Damien BORDEAUX est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Date de la convocation

21/10/2022

Réf. : 2022-10-27/05

Objet de la délibération

**SUBVENTION 2022
POUR L'ASSOCIATION
VIVRE et VIEILLIR
dans son VILLAGE**

**2022-10-27/05 : SUBVENTION 2022 POUR L'ASSOCIATION
VIVRE ET VIEILLIR DANS SON VILLAGE (VVV)**

Madame JULIEN-FARCIS rappelle que l'association VVV propose 3 ateliers sur la Commune et compte de nombreux adhérents Champelais. Elle précise également que la Commune leur a facturé la location de la Salle de Convivialité au titre de l'année 2021/2022 à hauteur de 250€.

Le conseil d'administration du C.C.A.S., après en avoir délibéré, vote à l'unanimité la subvention d'un montant de 250€ à l'association Vivre et Vieillir dans son Village au titre de l'année 2022.

7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie JULIEN-FARCIS



DEPARTEMENT

des délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S

MANCHE

de la Commune de Champeaux

Séance du 27 Octobre 2022

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil vingt-deux,
Jeudi 27 octobre à 17 heures 21 le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
régulièrement convoqué le 21 Octobre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mme Sophie JULIEN-FARCIS.

Présents : Mme Sophie JULIEN-FARCIS, Mme Dominique GRETHEN-SEZILLE
(17h23), Mme Marie-Claire BIÉ, M. Damien BORDEAUX, M. Christophe
LANGLOIS, Mme Yvonne LETHIMMONIER.

Absents excusés :

Mme Nicole LAUNEY donne pouvoir à Mme Marie-Claire BIÉ,

Absents : M. Cédric GODEFROY, Mme Claudine GIARD, Mme Annabelle
BOUCHAUD

M. Damien BORDEAUX est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Date de la convocation

21/10/2022

Réf. : 2022-10-27/06

Objet de la délibération

SUBVENTION 2022

**POUR LES ASSOCIATIONS
LIÉES À L'AIDE SOCIALE**

**2022-10-27/06 : SUBVENTION 2022 POUR LES ASSOCIATIONS
LIÉES A L'AIDE SOCIALE**

Sollicités par les organismes ci-dessous, après en avoir délibéré, les membres
du Conseil d'Administration vote à l'unanimité l'attribution des subventions
suivantes :

- Le Secours Catholique 100 euros
- Les Restos du cœur 100 euros
- Le Secours Populaire de Granville 100 euros

7 POUR
0 CONTRE
0 ABSTENTION

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie JULIEN-FARCIS



Accusé de réception en préfecture
050-215001173-20221027-CCAS22-10-27-06-AI
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022

EXTRAIT DU REGISTRE

des délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la Commune de Champeaux

Séance du 27 Octobre 2022

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil vingt-deux,
Jeudi 27 octobre à 17 heures 21 le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
régulièrement convoqué le 21 Octobre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mme Sophie JULIEN-FARCIS.

Présents : Mme Sophie JULIEN-FARCIS, Mme Dominique GRETHEN-SEZILLE
(17h23), Mme Marie-Claire BIÉ, M. Damien BORDEAUX, M. Christophe
LANGLOIS, Mme Yvonne LETHIMMONIER.

Absents excusés :

Mme Nicole LAUNEY donne pouvoir à Mme Marie-Claire BIÉ,

Absents : M. Cédric GODEFROY, Mme Claudine GIARD, Mme Annabelle
BOUCHAUD

M. Damien BORDEAUX est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Date de la convocation

21/10/2022

Réf. : 2022-10-27/07

Objet de la délibération

**SUBVENTION 2022
POUR LES ASSOCIATIONS
LIÉES À LA SANTÉ**

**2022-10-27/07 : SUBVENTION 2022 POUR LES ASSOCIATIONS
LIÉES À LA SANTÉ**

Sollicités par les organismes ci-dessous, après en avoir délibéré, les membres
du Conseil d'Administration vote à l'unanimité l'attribution des subventions
suivantes :

- | | |
|--|----------|
| - Espoir du Roc | 50 euros |
| - Ligue contre le Cancer (Comité de la Manche) | 50 euros |
| - Association Française des Sclérosés en Plaques | 50 euros |
| - ADMR | 50 euros |
| - AGAPEI (Association Granvillaise des Amis
et Parents des personnes en Situation de Handicap). | 50 euros |

7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie JULIEN-FARCIS



Accusé de réception en préfecture
050-215001173-20221027-CCAS22-10-27-07-DE
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022

DEPARTEMENT

des délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S

MANCHE

de la Commune de Champeaux

Séance du 27 Octobre 2022

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil vingt-deux,
Jeudi 27 octobre à 17 heures 21 le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
régulièrement convoqué le 21 Octobre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mme Sophie JULIEN-FARCIS.

Présents : Mme Sophie JULIEN-FARCIS, Mme Dominique GRETHEN-SEZILLE
(17h23), Mme Marie-Claire BIÉ, M. Damien BORDEAUX, M. Christophe
LANGLOIS, Mme Yvonne LETHIMMONIER.

Absents excusés :

Mme Nicole LAUNEY donne pouvoir à Mme Marie-Claire BIÉ,

Absents : M. Cédric GODEFROY, Mme Claudine GIARD, Mme Annabelle
BOUCHAUD

M. Damien BORDEAUX est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Date de la convocation

21/10/2022

Réf. : 2022-10-27/08

Objet de la délibération

**SUBVENTION 2022
POUR LES ASSOCIATIONS
LIÉES AUX LOISIRS
CULTURELS ET SPORTIFS**

**2022-10-27/08 : SUBVENTION 2022 POUR LES ASSOCIATIONS
LIÉES AUX LOISIRS CULTURELS ET SPORTIFS**

Sollicités par les organismes ci-dessous, auxquels adhèrent plusieurs
Champelais, après en avoir délibéré, les membres du Conseil
d'Administration vote à l'unanimité l'attribution des subventions suivantes :

- | | |
|--|----------|
| - Union des Arts | 50 euros |
| - ESCH (Entente Sportive et Culturelle Haylande) | 50 euros |
| - AS Jullouville Sartilly Football | 50 euros |

7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie JULIEN-FARCIS

DEPARTEMENT

MANCHE

des délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S de la Commune de Champeaux

Séance du 27 Octobre 2022

Nombre de membres

En exercice : 10

Présents : 6

Votants : 7

L'an deux mil vingt-deux,
Jeudi 27 octobre à 17 heures 21 le Conseil d'Administration du C.C.A.S.
régulièrement convoqué le 21 Octobre, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances
sous la présidence de Mme Sophie JULIEN-FARCIS.

Présents : Mme Sophie JULIEN-FARCIS, Mme Dominique GRETHEN-SEZILLE
(17h23), Mme Marie-Claire BIÉ, M. Damien BORDEAUX, M. Christophe
LANGLOIS, Mme Yvonne LETHIMMONIER.

Absents excusés :

Mme Nicole LAUNEY donne pouvoir à Mme Marie-Claire BIÉ,

Absents : M. Cédric GODEFROY, Mme Claudine GIARD, Mme Annabelle
BOUCHAUD

M. Damien BORDEAUX est nommé pour remplir les fonctions de secrétaire.

Date de la convocation

21/10/2022

Réf. : 2022-10-27/01

Objet de la délibération

REPARATION OU ACHAT
POELE A BOIS
MAISON DE BONNEVILLE

**2022-10-27/01 : REPARATION OU ACHAT POELE A BOIS MAISON
DE BONNEVILLE**

Madame JULIEN-FARCIS explique que le poêle à bois de la maison de
Bonneville montre des signes de faiblesse : les pierres réfractaires sont
fendues.

Elle précise que la réparation semble compliquée (problème pour trouver un
artisan susceptible de réparer ce genre de matériel) et qu'un achat peut être à
envisager.

Pour anticiper, La Présidente propose que le Conseil d'administration du
CCAS se prononce sur un montant de 4000€ TTC maximum pour la réparation
(si possible) ou l'achat d'un nouveau poêle avant la fin de l'année.

Le conseil d'administration du C.C.A.S., après en avoir
délibéré, approuve à l'unanimité.

7 POUR

0 CONTRE

0 ABSTENTION

Pour extrait certifié conforme.

La Présidente,
Mme Sophie JULIEN-FARCIS

Accusé de réception en préfecture
050-215001173-20221027-CCAS22-10-27-01-DE
Date de télétransmission : 28/10/2022
Date de réception préfecture : 28/10/2022